

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE GAZETTE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lre}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 55 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 50 minut. mat.	Express.
4 — 30 — —	Express.	11 — 49 — matin,	Omnibus.
3 — 47 — —	matin, Poste.	6 — 23 — soir,	Omnibus.
9 — 4 — —	Omnibus.	10 — 11 — —	Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
1 heure 2 minutes soir,	Omnibus.	3 heures 4 minut. matin,	March.-Mixte.
		7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 21 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE

Divers journaux étrangers parlent inexactement d'entrevues de souverains qui auraient lieu prochainement à Cobourg et à Varsovie. La reine d'Angleterre doit se rendre en effet à Cobourg pour y voir S. A. R. le prince régent de Prusse; mais cette entrevue a un caractère purement privé et ne donnera lieu à aucune cérémonie officielle. Rien au contraire n'est définitivement décidé relativement à l'entrevue de Varsovie.

Vienne, 3 septembre. — La Gazette Autrichienne annonce que la prochaine réunion du Conseil de l'Empire en assemblée générale aura lieu le 10 septembre. On a découvert le Comité révolutionnaire de Vérone et arrêté les individus qui le composaient. Les papiers qu'on a saisis jettent un jour singulier sur le gouvernement voisin.

Turin, 3 septembre. — On dit que la concentration de deux corps d'armée sur la frontière est motivée par l'attitude menaçante du général de Lamoricière. — Havas.

Les événements se précipitent dans le royaume de Naples. Chaque pas que fait Garibaldi est un pas vers la victoire que lui rendent facile les insurrections successives des provinces qui se trouvent sur son passage.

Les faits chaque jour constatés rendent chaque jour plus probables les prévisions émises à peu près partout quant au résultat de cette expédition. Cependant au milieu de tous les faux bruits dont les résolutions du roi de Naples ont été l'objet depuis quelques jours, on peut, dès à présent, constater que le sentiment général est que le jeune prince est fermement décidé à tenter le sort des armes et à ne point abandonner la partie sans essayer de la gagner par un coup hardi.

D'ailleurs, le télégraphe se tait aujourd'hui et les feuilles italiennes sont assez sobres de nouvelles. L'Espero prétend que le gouvernement du Piémont

a envoyé un demi-million de francs au gouvernement de Sicile pour le sauver de cruels embarras.

L'Opinion examine les éventualités que pourrait faire naître la résolution de la Prusse de garantir la Vénétie à l'Autriche. Ce journal pense que le cabinet de Berlin ne se lancera pas dans une pareille aventure, qui ne serait point de nature à obliger la France à assister l'arme au bras à une guerre entre l'Autriche et l'Italie. Selon ce journal, une telle politique pratiquée à Berlin aurait les plus fâcheux résultats pour l'Allemagne. (Le Pays).

Les lettres de Saint-Petersbourg disent que le parti anti-autrichien se montre très-irrité des négociations qui ont pour but d'amener un rapprochement avec la Russie et une entrevue de l'empereur Alexandre avec l'empereur François-Joseph. Les membres de ce parti vont même jusqu'à faire entendre des menaces contre le czar et à dire qu'une révolution éclatera en Russie dans le cas d'une réconciliation avec l'Autriche. Les mêmes lettres ajoutent que l'empereur Alexandre et ses principaux conseillers ne paraissent pas se laisser émouvoir par cette attitude du parti anti-allemand, recruté parmi les adeptes des idées révolutionnaires modernes, l'entrevue des empereurs de Russie et d'Autriche est considérée comme de plus en plus probable.

Toutes les correspondances italiennes signalent la présence de M. Kossuth à Turin. La mission du chef révolutionnaire hongrois en Piémont a pour but, dit-on, d'arrêter toutes les dispositions pour produire un mouvement insurrectionnel en Hongrie, lorsque commencera l'attaque de la Vénétie par les bandes garibaldiennes et piémontaises.

Kossuth a quitté Turin pour s'avancer vers les frontières du Tyrol, où il a reçu une ovation révolutionnaire.

Une lettre de Paris, datée du 31 août nous apprend que, dans les cercles bien informés, on parle d'un manifeste de Victor-Emmanuel à l'Europe. Dans ce document, le roi de Piémont annoncerait

l'intention arrêtée de poursuivre l'affranchissement complet et l'unification de l'Italie; il chercherait à justifier cette détermination par la nécessité où il serait de se mettre à la tête du mouvement, sous peine de voir Mazzini s'en rendre maître, et bouleverser l'Italie et peut-être l'Europe entière.

Nous n'avons pas besoin d'insister pour faire comprendre la gravité de cette nouvelle que nous donnons sous toute réserve, et qui ne nous est pas garantie.

On a beaucoup remarqué un article de l'Opinion nationale dans lequel il est conseillé à Garibaldi de s'arrêter à Naples pour le moment, et d'ajourner ses projets contre la Vénétie. Cet avis de temporisation, spontané ou non, est surprenant de la part du journal qui ne cesse, depuis deux mois, de réclamer l'expulsion immédiate des Autrichiens de la Vénétie. Reste à savoir si Garibaldi, qui n'a pas voulu écouter le roi Victor-Emmanuel, se montrera plus docile aux exhortations de M. Guérault. (Union de l'Ouest.)

Voici le texte de la note adressée par le gouvernement napolitain aux puissances étrangères pour protester contre la promulgation du statut piémontais en Sicile et contre le serment de fidélité au roi Victor-Emmanuel que Garibaldi a fait prêter aux municipalités et autorités de l'île:

« Naples, 21 août. — Le général Garibaldi, après avoir envahi la Sicile, non content d'avoir usurpé la bannière royale de Sardaigne et revêtu tous ses actes du nom du roi Victor-Emmanuel, a, par décret du 3 courant, mis en vigueur le statut piémontais et obligé tous les fonctionnaires et les municipalités nommés par la révolution à prêter serment de fidélité au roi Victor-Emmanuel.

» Le gouvernement de Sa Majesté se croit en devoir de porter à la connaissance de toutes les puissances ces nouvelles usurpations et ces attentats, qui foulent aux pieds les prérogatives les plus évidentes de la souveraineté, les principes les plus inébranlables du droit des gens et font dépendre

FEUILLETON

LE MARCHÉ DE LA SAINT-JEAN.

(Suite et fin.)

M. Dilois mit un terme à la surprise des deux Dugenes, en prenant la parole.

— M^{lre} Marthe a d'abord un nom à apporter à son futur. Il est assez retentissant, et vous le connaissez bien; c'est une découverte faite pendant les événements qui l'ont éloignée de Fouchères. Elle se nomme la vicomtesse d'Arnancourt.

— D'Arnancourt! s'écrièrent à la fois le père et fils stupéfaits.

— J'ai dit d'Arnancourt parce que ce nom lui appartient. Elle est la fille unique du vicomte de ce nom, mort pendant l'émigration en Angleterre. Et M. le comte, son oncle, que j'ai l'honneur de vous présenter, l'a reconnue également pour sa nièce.

— D'Arnancourt! répéta M. Dugenes d'un ton qui trahissait l'inquiétude et la recherche.

— Je vois ce qui se passe dans votre esprit, monsieur Dugenes, reprit maître Dilois, et je vais dissiper tous vos doutes; quant aux conséquences, je m'en lave absolument les mains. Elles ne dépendent pas de moi. Or donc, vous n'êtes pas sans avoir entendu parler de la fuite de deux personnages qui, dans le courant de décembre 1793, vinrent à travers champs et bois passer quelques minutes à Fouchères.

— Malgré leur déguisement et l'obscurité, j'ai bien vu qu'il en retournait de deux nobles poursuivis par les agents du comité de salut public. Je me rappelle même avoir fait faire fausse route aux terroristes qui arrivèrent deux ou trois heures après. J'étais membre du conseil de la commune.

— Merci, monsieur, répliqua le survenant en entendant cette déclaration du père de Tiburce; votre humanité m'a probablement sauvé la vie.

— C'est possible, mais cela ne m'a pas demandé grand-peine.

— Vous voyez déjà, reprit le notaire, que monsieur était l'un des deux proscrits dont je vous parle; pourtant, ce que vous ignorez, c'est ce qu'ils venaient faire à Fouchères. L'un d'eux portait, soigneusement enveloppé dans son manteau, une enfant de quelques mois, qu'ils confièrent à une brave femme, autrefois au service de la famille, en lui faisant jurer qu'elle ne divulguerait jamais rien de l'événement ni des circonstances, et que jusqu'à des temps moins terribles elle donnerait le change sur le nom de l'enfant. Cette femme tint religieusement son serment, car lorsqu'elle mourut des suites d'une épidémie, elle emporta son secret avec elle.

— Le nom de cette femme? demanda M. Dugenes.

— Catherine Hubert.

— La mère adoptive de l'enfant que ma pauvre femme voulut recueillir.

— Ajoutez que l'enfant ainsi soustraite aux dangers sans nombre d'une pareille fuite était M^{lre} Marthe-

Léonie d'Arnancourt.

Le lendemain du jour où M. le comte et M. le vicomte déposèrent l'enfant, je reçus un paquet cacheté accompagné d'un signe de reconnaissance et de renseignements qui devaient me guider pour la restitution du paquet, car c'était un dépôt.

Pendant vingt ans, personne ne vint réclamer le paquet. Enfin, au mois de juin de l'an dernier, M. le comte se présenta pour en demander la restitution. Des titres, des papiers, un acte de naissance établissaient complètement l'identité de l'enfant déposé chez Catherine Hubert, le 20 décembre 1793. J'appris que M. le vicomte, père de l'orpheline avait péri dans la traversée de France en Angleterre. Quant à la mère, la naissance de la pauvre petite lui avait coûté la vie. Comprenez-vous maintenant?

L'inquiétude se peignit sur les traits de Dugenes; quant à Tiburce, il devint encore plus pâle qu'à son arrivée. Un nuage de tristesse obscurcissait son front.

M. Dilois les observa un moment et reporta les yeux d'un air d'intelligence du côté du comte d'Arnancourt.

— Cette famille, si miraculeusement retrouvée, bégaya le père de Tiburce, est-elle bien la même que celle qui possédait La Rochelle et les biens de Poligny?

— J'allais le dire; il n'y a pas deux familles d'Arnancourt.

— Dans ce cas, il est impossible que mon fils puisse élever ses vœux jusqu'à Mademoiselle.

les destinées de toute une nation du caprice arbitraire d'une force étrangère.

» Le gouvernement de Sa Majesté voulant, au prix des plus grands sacrifices, éviter l'effusion du sang en suite de la promulgation de l'acte souverain du 25 juin, et dans le désir de mettre en harmonie sa politique avec celle de la Sardaigne pour le maintien de la paix en Italie, a espéré la solution de la question sicilienne dans ses longues et persévérantes négociations.

» Cette dernière espérance étant déçue, le gouvernement de Sa Majesté, par l'organe du sous-signé, ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, se voit dans l'obligation inéluctable de dénoncer à... ces attentats qui se commettent sous la pression d'une force étrangère en Sicile, de protester fermement contre tous les actes qui tendent à nier ou à affaiblir les droits légitimes du roi, son auguste maître, et déclare qu'il ne reconnaît et ne reconnaitra aucune de leurs conséquences, étant fermement décidé à maintenir les amples institutions libérales promises spécialement à la Sicile et à ne pas transiger pour le principe fondé sur l'histoire et sur le droit public européen, qui réunit sous la royale maison de Bourbon les deux royaumes de Naples et de Sicile.

» Le sous-signé profite, etc. DE MARTINO. »
Cette note avait été précédée d'une autre sous la même date et de la même teneur qui doit être regardée comme non-avenue. La première rédaction portait, les forces révolutionnaires à la place de forces étrangères. (Le Pays.)

DEUX-SICILES.

Marseille, 4 septembre. — Naples, 1^{er} septembre. — Le ministre a donné puis retiré sa démission. La formation d'un cabinet Ischitella a échoué. Les chefs de la garde nationale ont envahi le palais et exigé du roi le renvoi des généraux Ischitella et Cutrofiano, l'un commandant de l'armée et l'autre de la capitale. Le roi paraît vouloir céder à ceux qui l'engagent à partir, mais il voudrait se retirer à Gaëte avec les troupes qui lui sont fidèles. La confusion va croissant et il se produit des menaces anarchistes. On attend le débarquement des troupes venant du Piémont. — Havas.

On a reçu de Naples des nouvelles du 3 septembre. Le comité annexioniste s'était réuni dans la matinée pour prendre communication d'une lettre de Garibaldi qui annonce que l'état du pays exigeant une solution définitive, il va se mettre en route pour Naples, où il compte arriver vers le 7 ou le 8 septembre. Garibaldi ajoute dans ce document qu'il prendra, au nom et pour le compte du roi Victor-Emmanuel, la dictature provisoire du royaume des Deux-Siciles. Le comité annexioniste de Naples faisait déjà les préparatifs nécessaires pour la réception du dictateur. D'après le programme qui a été arrêté, la ville devra être illuminée pendant trois nuits de suite. Il était arrivé encore, dans la matinée du 3, deux navires de guerre piémontais ayant à bord des troupes sardes. Ces navires ont pris leur poste dans l'escadre aux ordres du contre-amiral Persane.

On annonce de Palerme que le pro-dictateur, cédant aux vœux de la majorité des Siciliens, aurait l'intention de convoquer, pour le 15 septembre, les collèges électoraux. — Havas.

On lit dans le Pays :

Les Abruzzes n'avaient pas, jusqu'à présent, répondu au cri d'insurrection. Une dernière lettre nous annonce qu'Aquila est en fermentation. Si cette ville s'insurge, Chieti et Teramo ne tarderont pas à suivre l'exemple. La révolution aura alors enveloppé dans un vaste réseau le territoire napolitain, la province de Naples exceptée.

Quant à la détermination du roi de livrer une bataille aux alentours de Naples, il est peu probable qu'on puisse la mettre à exécution. Il y a bien encore des généraux fidèles et résolus, Bosco en tête; mais les soldats savent bien que la partie est jugée, et tout porte à croire qu'ils refuseront de se battre. Ils ne voudront pas verser leur sang dans le but de justifier le départ du roi. C'est du moins ce que nous lisons dans diverses correspondances récemment arrivées de là-bas.

On a prétendu que le général Garibaldi a lui-même demandé l'envoi des troupes piémontaises, et partant la prise en possession éventuelle de Naples par le gouvernement sarde.

Nous ne saurions admettre ni contester cette assertion. Mais si elle est exacte, Garibaldi aurait sensiblement modifié son plan, qui était de généraliser la révolution italienne.

D'un autre côté, la translation du quartier-général de Cialdini, de Bologne, où il était, dans la direction de Cattolica et de Forlì, ainsi que l'envoi de nouvelles troupes d'infanterie, de cavalerie, du génie et de neuf batteries de campagne font pressentir que le Piémont prendra une part active dans la lutte avec l'armée pontificale.

Une correspondance adressée de Turin au *Journal des Débats* confirme cette conjecture :

Depuis quelques jours, dit cette lettre, la voie ferrée de Turin à Bologne est encombrée de transports destinés à ce corps d'armée. Cialdini a fait demander à Turin son parc de réserve, et, l'avant-dernière nuit, il lui a été envoyé par des convois spéciaux. Les lettres des soldats de ce corps sont pleines d'idées belliqueuses. S'il faut dans tout cela faire la part de l'exagération, on ne peut cependant pas méconnaître que de semblables indices sont de nature à rendre vraisemblables les idées de lutte possible sinon prochaine.

Un point de concentration à noter encore, c'est Plaisance. Le quartier-général d'Alexandrie y est transféré. Le général Sonnaz et son état-major sont déjà à Plaisance.

Ce n'est pas tout. On envoie aussi des troupes en Lombardie, à Crémone et sur le Mincio. On explique ces départs pour la formation des camps militaires. Quoi qu'il en soit, le Piémont ne paraît plus vouloir laisser au général Garibaldi l'initiative de l'action dans le reste de l'Italie.

On écrit de Rome, le 28 août au Pays :

Le bataillon des zouaves du Pape compte un

effectif de trois cents hommes pris parmi les volontaires de tous pays, les orphelins des hospices de Rome et les élèves de l'école d'agriculture de Saint-Michel; l'uniforme est gris passément en rouge, la coupe de la veste est semblable à celle des zouaves de France, le pantalon est du modèle de celui des chasseurs à pied de la garde impériale; on a beaucoup discuté pour avoir le turban, mais bien des raisons que vous apprécierez ont fait rejeter cette coiffure, et c'est la casquette qui a été adoptée. Les zouaves pontificaux sont réunis à Terni et doivent prochainement se rendre au camp de Spoleto.

Malgré les instances et les vives démarches de M. Cathelineau, l'escadron des chevaliers de Saint-Pierre ne sera pas formé; les opposants ont été fort nombreux et comptaient à leur tête le pro ministre des armes et tous les gardes nobles.

Le général de Lamoricière est toujours au camp; son armée est maintenant de 32,000 hommes, y compris les 3,000 Modénais qui ces jours derniers débarquaient à Ancône.

On annonce de grands mouvements de troupe, et déjà des chasseurs à pied et de la cavalerie légère ont été envoyés pour surveiller la frontière de Toscane du côté d'Orbitello, où l'on craint un passage de volontaires Garibaldiens qui cherchent à traverser les Etats de l'Eglise pour se diriger sur les Abruzzes en passant par Riети.

Au milieu de toutes ces dispositions militaires qui se font autour d'elle, Rome est calme et confiante dans l'armée française qui seule, en ce moment, y protège le Saint-Père.

Le départ de M. le général de Goyon et l'envoi à Civita-Vecchia du 20^e bataillon de chasseurs, prêt à s'embarquer, donnaient à penser qu'une réduction allait être faite dans l'effectif de la division française qui, sous le commandement du général de Noué, ne formerait plus qu'une brigade ordinaire, mais aucun ordre n'est venu, et l'on attend des dépôts des corps les détachements de jeunes soldats qui permettront de renvoyer dans leurs foyers les hommes libérables.

Rome, 1^{er} septembre. — Le général de Noué est nommé commandant du corps d'occupation en remplacement du général de Goyon. Le général de Noué a réuni les officiers et leur a déclaré qu'il avait l'ordre de l'Empereur de défendre les provinces de Rome, Civita-Vecchia, Comarca et Viterbe.

On écrit de Rome, le 1^{er} septembre, que Mgr de Mérode, ministre des armes, venait de partir pour Terni, afin de conférer avec le général de Lamoricière. Ce dernier avait annoncé à ses troupes l'invasion du territoire pontifical pour le mois d'octobre prochain et prenait, en présence de cette éventualité, toutes les dispositions nécessaires.

La place d'Ancône a été fortifiée par lui d'une manière toute nouvelle. Aux défenses qui la protègent du côté de la terre, il a ajouté des ouvrages de mer nombreux et établis des batteries de côtes blindées, destinées à tenir en échec les navires de guerre qui viendraient pour la bombarder. — Havas.

On lit dans le Moniteur :

La note publiée au *Moniteur* a rétabli les faits en

— Et pourquoi donc ?

— Pourquoi ? C'est vous qui me le demandez, monsieur Dilois. Quoique je sois légalement possesseur des biens que j'ai achetés, il faudra bien compter avec les anciens propriétaires.

— Ce qui est fait est fait, monsieur Dugenes. Vous avez loyalement acquis : personne, et mademoiselle la vicomtesse moins que tout autre, ne saurait vous en déposséder.

— Croyez-vous que si la loi dont vous parlez tout à l'heure, au sujet de la restitution des biens des émigrés venait à passer, je pourrais accepter la position qu'elle nous ferait ?

— Mon père a raison se hâta d'ajouter Tiburce. Le fils du paysan Dugenes n'avait à apporter en échange du nom de mademoiselle qu'une fortune, et cet unique avantage disparaissant, il devient à jamais impossible de....

— Qu'est-ce qui est impossible, fit M. d'Arnancourt. Vos scrupules sont honorables, mais ce ne sont que des scrupules. Vous aimiez ma nièce quand elle était pauvre et sans famille, et devenant riche vaudrait-elle moins ? Les rôles changeraient voilà tout.

— Merci, monsieur le comte, de vos généreuses intentions, mais nous ne saurions profiter de la noblesse de vos sentiments, sans éprouver une de ces répugnances qui ne se discutent pas, parce qu'elles sont absolues.

— Alors, il est heureux que la chambre ait voté la loi; veuillez me permettre de vous en donner lecture ?

M. d'Arnancourt déplia le *Moniteur* posé sur le bureau du notaire, et il lut :

Séance du 5 décembre 1814 : « Lois sur les biens des émigrés, etc. Tous les biens immeubles sequestrés ou confisqués pour cause d'émigration, seront rendus en nature à ceux qui en étaient propriétaires ou à leurs héritiers ou ayant cause. »

— Vous voyez bien, monsieur le comte, fit Tiburce, que ce qui n'était qu'une hypothèse est maintenant un fait accompli. Désormais il ne peut plus y avoir rien de commun entre vous et ceux que votre générosité voudrait faire excepter de la nécessité de restituer.

— C'est ce qui vous trompe. Et si vous voulez me permettre de finir, vous en jugerez. Il y en a encore un paragraphe, le voici :

« Néanmoins, les biens qui auraient été vendus resteront aux acquéreurs. »

— C'est clair, n'est-ce pas, et, sans un nom, des titres qui aux yeux de la loi et selon les nouvelles conditions sociales n'ont plus de privilèges, ma nièce n'a rien à apporter.

Tiburce respira. L'espoir reparut dans ses yeux.

La figure de M. Dugenes s'épanouit.

— Voilà ce que j'appelle une loi sensée, ne put-il s'empêcher de dire. Tout le monde sera content. Une indemnité arrangera les affaires de tout le monde. Comme cela, monsieur le comte, nous pourrions accepter l'honneur que vous nous faites.

— Une condition pourtant, monsieur Dugenes. Il ne

saurait convenir à la famille de M^{lle} d'Arnancourt de la voir mariée sans dot.

— Mais au fond ce qui est à nous est encore plus à elle ?

— Moralement, soit, mais cela ne suffit pas. Il faut que vous sachiez bien que M. Dilois m'a mis à même de réparer l'effet des confiscations. Au moyen de quelques milliers de livres laissées chez lui, il a racheté mes meilleurs domaines. En calculant les chutes de l'assignat, il a donné à mon argent mille fois sa valeur. Il me rend une fortune.

— C'est beau, monsieur Dilois, dit M. Dugenes.

— J'appuie l'idée de M. le comte, reprit le notaire. Une dot ne gêne rien quand elle vient d'elle, sans qu'on la cherche. La dignité de la femme se trouve bien d'un apport, surtout quand le mari est riche.

— Mais alors quel mérite aurai-je dans tout ceci ? demanda M. Dugenes.

— Je vais vous le dire. Vous avez servi de moyen à une manifestation providentielle. Il y a dans tout ceci, pour vous, un exemple et une leçon; pour M. Tiburce une récompense; pour M^{lle} d'Arnancourt une restitution indirecte. Je ne parle pas du bonheur, Dieu vous l'accorde à tous sans compter. Maintenant j'espère que vous n'avez plus rien à demander.

— Si fait. C'est qu'on réalise ce beau rêve au plus vite, répliqua M. Dugenes en recueillant de toutes parts un sourire d'adhésion.

Amédée AUFAYRE.

ce qui concerne l'initiative prise par le gouvernement napolitain pour témoigner les regrets de l'offense dont la personne du ministre de France avait été l'objet. Tous les bruits répandus au sujet des exigences que le gouvernement de l'Empereur aurait manifestées à cette occasion tombent ainsi d'eux-mêmes et nous croyons superflu de les démentir.

La lettre suivante a été adressée au *Moniteur* par S. A. le prince Murat :

« A Monsieur le rédacteur du *Moniteur*.

» Monsieur,

» Je viens réclamer contre l'interprétation donnée à ma lettre par le *Moniteur* d'hier. Je n'ai jamais eu la prétention d'engager à l'avance ni la politique de l'Empereur, ni l'alliance de la France. Mais je pense et j'ai voulu dire que si, en dehors de toute influence étrangère, le suffrage universel se manifestait en ma faveur, le vœu des populations ne serait sans doute pas moins respecté pour Naples qu'il ne l'a été pour les autres parties de l'Italie.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L. MURAT.

» 1^{er} septembre 1860. »

FAITS DIVERS.

VOYAGE DE LL. MM. L'EMPEREUR ET L'IMPÉRATRICE.

On écrit de Bonneville au *Moniteur*, le 3 septembre :

« Hier soir, le village de Chamonix a voulu, lui aussi, se transformer en ville et donner à l'accueil qu'il faisait à l'Empereur et à l'Impératrice le caractère d'une véritable réception.

» En effet, la place, toutes les maisons et les nombreux hôtels étaient brillamment illuminés : au-dessus de chaque porte des transparents portaient les inscriptions patriotiques de : *Vive l'Empereur ! Vive la Famille Impériale ! Vive la France ! Vive l'annexion !* et un feu d'artifice est venu couronner ces démonstrations sympathiques.

» Lorsque l'Empereur et l'Impératrice se sont mis à leur balcon pour remercier les populations de l'affectueux témoignage dont ils étaient l'objet, ils ont été accueillis par des acclamations enthousiastes auxquelles se sont mêlés les hurras chaleureux et répétés des Anglais qui résident en ce moment à Chamonix.

» Ce matin, à cinq heures et demie, par un temps superbe, Leurs Majestés se sont mises en route pour leur excursion à la mer de glace, et à midi elles ont pu partir pour Bonneville, où leur gîte est préparé.

» La pluie torrentielle de la journée et de la nuit d'avant-hier avait fait déborder l'Arve, et la route départementale de Genève à Chamonix par Seionzier avait été inondée sur plusieurs points en amont de Bonneville. Force a été de prendre, à partir de Cluses, la route de la rive droite de la Rue, par Marignier.

» Bonneville a voulu aussi célébrer l'arrivée des augustes visiteurs, et c'est au bruit des détonations et au milieu de l'affluence des populations qui se sont portées sur leur passage, que Leurs Majestés font leur entrée dans cette sous-préfecture du département de la Haute-Savoie.

» En passant à Cluses, Leurs Majestés se sont arrêtées à l'école d'horlogerie et l'ont visitée dans le plus grand détail, témoignant ainsi de l'intérêt industriel qu'elles attachent à la prospérité de cet établissement.

Leurs Majestés partent demain à dix heures pour Chambéry.

Elles coucheront dans cette ville, pour de là se rendre à Grenoble.

— La ville d'Alger fait de grands préparatifs pour la réception de l'Empereur. Les fêtes y auront un cachet tout oriental. Tous les chefs de tribus, à la tête d'une suite nombreuse, se sont déjà mis en marche. On compte qu'il y aura au moins 60,000 Arabes campés dans les environs d'Alger.

On raconte, dit la *Gazette du Midi*, des choses prodigieuses sur le luxe des costumes et des harnachements qui seront étalés dans cette circonstance, chaque tribu tenant à déployer le plus de faste possible.

— Nous empruntons à l'*Artiste* le récit d'une jolie aventure à la Henri IV. Cette aventure a pour théâtre les environs des Eaux-Bonnes, et pour principal personnage S. M. l'Impératrice.

S. M. gravissait le pic du Ger en vraie montagnarde, un bâton à la main, quand elle rencontra une Ossaloise qui cueillait des fleurs de tilleul.

— Que cueillez-vous-là, ma bonne femme ?

— Eh ! madame, c'est du tilleul.

— Voulez-vous me vendre ce que vous avez cueilli là ?

— Oh ! madame, ce n'est pas la peine, car il n'y en a pas pour trois sous.

Sa Majesté prend les fleurs de tilleul et donne trois louis.

Comme elle s'éloignait, la paysanne la saisit par le bras.

Eh ! madame, je ne connais pas cette monnaie-là. Je n'ai jamais vu de si beaux sous ! Seriez-vous la femme de l'Empereur ?

— Oui, je suis la femme de l'Empereur, dit l'Impératrice avec son beau sourire.

— Eh ! comment va votre homme ?

— Il va très-bien, et le vôtre ?

— Le mien ? il est là-bas qui fait des fagots avec ses trois enfants.

— Trois enfants ! dit l'Impératrice ; il faut que je vous donne encore trois sous pour vos trois enfants.

— Une correspondance de Saragosse porte que dans une course de taureaux de M. Carriquiri, le toréador Cucharès, aimé du public aragonais, se trouvait à son poste. Les trois premiers taureaux s'étaient montrés peu animés ; le quatrième paraît ; sa fougue est extrême. Il fait voler en lambeaux les banderolles qui lui sont présentées par les picadores ; puis, d'un bond, il franchit la palissade et renverse un soldat qu'il blesse mortellement. Le malheureux a succombé à l'hôpital. Cinq minutes après, l'animal emporté franchit la barrière et vient tomber furieux, haletant, au milieu des spectateurs ; six mille personnes étaient là réunies. La panique est générale, on crie, on se sauve, on se presse, on s'étouffe. La mêlée est affreuse. Les soldats, le sabre au poing, les sentinelles, les baïonnettes au bout du fusil, Cucharès, l'épée à la main, poursuivent ce fier animal qui semble ne chercher qu'à fuir et cette fois ne songe à blesser personne. Quelques spectateurs ont tiré sur le taureau des coups de pistolet et malheureusement des curieux ont été atteints. Enfin, Cucharès, aussi adroit qu'agile, bondit et se trouve face à face devant le taureau que, d'un coup d'épée, il renverse mort à ses pieds.

— Une lettre de Leipzig annonce que cette ville vient d'être entièrement saccagée par un de ces orages terribles, comme on ne se rappelle pas en avoir vu de mémoire d'homme. Le 27 août, vers sept heures du soir, un immense nuage, courant d'occident en orient, a crevé tout à-coup sur la ville, lançant des masses de grêlons condensés, et avec une telle violence qu'un certain nombre de toitures en fut effondré.

Sur 2,300 maisons et édifices publics, il n'en est pas une seule dont les vitres n'aient été brisées en totalité ou en partie.

L'Hôtel-de-Ville en a en plus de 600, l'hôtel des postes à peu près autant, la maison du libraire Brokhaus 1,800. L'hôtel Gerhard, dont le parc renferme le tombeau du prince Poniatowki, la bourse des libraires, le musée d'histoire naturelle et d'autres édifices ont été fortement endommagés.

Leipzig est la grande métropole de la librairie allemande. On y compte plus de deux mille libraires, de nombreuses et vastes imprimeries, des fonderies de caractères, etc. La plupart de ces établissements ont dû être fermés par suite des réparations qu'ils exigent. Les pertes sont incalculables, et un très-grand nombre d'ouvriers se trouvent sans travail.

— La province de la Polésie (Vénétie) a été ravagée dans la première quinzaine du mois d'août par une tempête au sujet de laquelle la *Gazette de Vénise* donne les détails suivants :

Rovigo, 23 août. — Un terrible ouragan, tel qu'on n'en avait pas vu de mémoire d'homme, a éclaté le 15 de ce mois, à quatre heures après midi, et a causé dans cette province des maux incalculables dans une zone de soixante milles.

Il prit commencement à Calto, commune ou district de Masse, par une grêle épaisse, et s'étendit rapidement aux territoires voisins de Sallora et de Frassinelle, où l'on a trouvé des grêlons du poids de trois livres et plus.

Il franchit ensuite le fleuve du Pô, en-dessous de Polesella, en se jetant sur le pays de Concaville-Ferrarese, renversa l'église et dix-sept maisons, puis se dirigea en ligne droite vers le Levant, pénétrant dans le territoire d'Ariano, où l'aspect lugubre de la nature faisait prévoir des désastres plus terribles encore.

Des vents impétueux soufflaient de tous les côtés et emportaient les plantes, les meules de foin, des maisons et jusqu'à de hauts rochers. Dans le court intervalle de cinq à sept secondes, on vit tomber cent soixante-treize maisons qui accablèrent sous leurs ruines une foule de malheureux, dont dix-huit furent retirés à l'état des cadavres et soixante-seize avec des blessures plus ou moins graves. Six cent trente personnes sont sans habitation et sans ressource.

Pour donner une idée de l'impétuosité du tourbillon, il suffira de dire qu'un malheureux fermier a été transporté à la distance de cent perches, où on l'a trouvé mort avec un bras cassé. Les meubles des maisons abattues ont été emportés sur l'autre rive du Pô, et il en a été de même en sens inverse pour les meubles des maisons renversées sur le bord opposé.

On a trouvé à deux milles de distance, sur le territoire d'Ariano, du pain que deux fermiers faisaient cuire à Massalica-Ferrarese, dans un four qui a été emporté avec la maison.

De gros arbres ont été arrachés et des rochers énormes ont été soulevés et portés à de grandes distances. Un *bucchio* (espèce de barque-flûte), chargé de grosses pierres destinées à la construction d'un môle, et qui se trouvait sur le Pô, près de Tolle, a été soulevé au-dessus de l'eau, puis rejeté dans le fleuve et submergé.

Le total des dommages causés par l'ouragan, depuis Calto, où il a commencé, jusqu'à Tolle, où il a pris fin, est évalué à 800,000 florins (1,250,000 fr.).

CHRONIQUE LOCALE.

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est dimanche prochain 9 septembre, qu'aura lieu, dans l'église de Russé, l'inauguration solennelle de la fête de Notre-Dame-de-la-Guérisson.

Les cours de la classe primaire élémentaire du Collège ont recommencé le 3 septembre.

Pour chronique locale et faits divers. P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On écrit de Chambéry au *Moniteur*, le 4 septembre, 4 h. 50 m. du soir.

L'Empereur et l'Impératrice sont partis ce matin de Bonneville et viennent d'arriver à Chambéry. Demain à 10 heures et demie Leurs Majestés se remettront en route pour se rendre à Grenoble.

Des journaux étrangers ont annoncé que l'Autriche et la Prusse allaient envoyer chacune un corps d'armée de 6,000 hommes en Syrie.

Nous pouvons démentir cette nouvelle. Le corps expéditionnaire français paraît à toutes les puissances suffisant pour remplir la mission dont il est chargé.

On a dit, d'un autre côté, que l'Autriche allait rappeler, par suite d'un désaccord, les navires qu'elle a sur les côtes de Syrie.

Cette seconde nouvelle n'est pas exacte. L'Autriche rappelle en effet ces navires, mais c'est pour les employer dans ses croisières de l'Adriatique ; et le désaccord dont on a parlé n'existe nullement. (*Le Pays*.)

Les dernières dépêches de Naples annoncent que le roi est encore dans la capitale. Les mesures prises en vertu de l'état de siège redoublent de rigueur.

La nouvelle portant que deux régiments ont refusé d'obéir à l'ordre du ministre de la guerre qui les envoyait en province pour combattre l'insurrection, est parfaitement exacte.

Les uns expliquent cette infraction à la discipline par le désir qu'aurait cette partie de la troupe de ne pas abandonner le roi. D'autres croient que les soldats n'ont pas de confiance dans leurs chefs. (*Idem*.)

On a reçu à Gênes des nouvelles de Naples du 4. Les troupes sont concentrées près de Naples. On avait affiché en ville des placards portant ces mots : « Vive Victor-Emmanuel ! » Quelques soldats les ayant déchirés, les *lazzaroni* irrités en sont venus aux mains avec les soldats. — Havas.

Nous appelons l'attention sur les cinq ouvrages suivants, publiés par MM. Garnier frères, rue des Saints-Pères, 6 : le *Droit usuel ou l'Avocat de soi-même* ; le *Nouveau Guide du Propriétaire et du Locataire* ; le *Jardinier de tout le monde* ; la *Médecine usuelle*. Ces livres, très-bien faits, sont d'une utilité journalière et méritent le succès qu'ils obtiennent. (*Voir aux Annonces*.)

UN COMPTABLE désire trouver des tenues de livres dans des maisons de commerce. Il s'occupera également des liquidations.

S'adresser au bureau du journal.

(416)

BOURSE DU 4 SEPTEMBRE

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 68 15

4 1/2 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 97 60.

BOURSE DU 5 SEPTEMBRE

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 68 00.

4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 97 65.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 11.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, en date du 1^{er} septembre 1860, enregistré, et à la requête de M. Charles Louvet, propriétaire, député au Corps-Législatif, officier de la Légion d'Honneur, maire de la ville de Saumur, agissant dans l'intérêt de cette ville, lequel a fait élection de domicile en l'étude de M^e Labiche, avoué à Saumur.

Notification a été faite :

A M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Saumur, en son parquet, sis au Palais-de-Justice ;

De l'expédition dûment en forme d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le 29 août 1860, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe, par M^e Labiche, avoué près ledit Tribunal et de M. le Maire de la ville de Saumur, du double d'un acte sous signature-privées, en date à Saumur du 4 août 1860, enregistré gratis en la même ville, le 27 du même mois, f^o 8, v. c. 6 et 7, par M. Touchard, et contenant cession, par suite d'alignement, au profit de la ville Saumur, par M^{lle} Julie Sailland, majeure, célibataire, propriétaire, demeurant à Saumur, de 19 mètres 70 centimètres de terrain faisant partie du sol d'une maison, sise à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 10.

Cette cession a été faite à raison de trente-cinq francs le mètre, soit moyennant le prix principal de six cent quatre-vingt-neuf francs cinquante centimes, stipulé payable dans les quinze jours qui suivront l'accomplissement des formalités de purge légale, sans intérêts.

Avec déclaration à M. le Procureur impérial, que ladite notification lui était faite pour qu'il eût à requérir, si bon lui semblait, dans le délai de deux mois fixé par la loi, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'il jugerait convenable, et que faute par lui de le faire dans ledit délai et icelui expiré, le terrain dont s'agit passerait à la ville de Saumur, franc et libre de toutes dettes et charges de cette nature ;

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial, que les anciens propriétaires du terrain dont il s'agit, sont, outre la venderesse, M. Honoré Sailland, boulanger, et Anne Girard, sa femme, décédés à Saumur ; et que tous ceux autres que les sus-nommés du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions à raison d'hypothèques légales, n'étant pas connus de M. le Maire de la ville de Saumur, il ferait publier ladite notification conformément à loi.

Fait et rédigé par l'avoué licencié soussigné, le 3 septembre 1860. (429) LABICHE.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE GUÉGNON.

Les créanciers de la faillite de sieur Guégnon (Honoré), boucher à Saumur, conformément aux dispositions de l'article 504 du Code de commerce, sont invités à se présenter le mercredi 12 septembre courant, à 9 heures du matin, en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce, l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le Greffier du Tribunal,

(434)

TH. BUSSON.

A VENDRE

Un très-beau CHEVAL, doux et parfaitement dressé, 6 ans. S'adresser rue Bodin, n° 11.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE LA PROPRIÉTÉ DU PETIT-LERNAY,

Communes d'Antoigné, de Montrenil-Bellay et de Saint-Martin-de-Sanzay.

S'adresser audit notaire. (435)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Petite MAISON avec JARDIN, Au Port-Feuillé, près Saumur. S'adresser audit notaire. (436)

Une Maison de Quincaillerie demande un APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE,

Un petit Jardin en plein rapport avec Pavillon composé de plusieurs pièces et servitudes, situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M. Godfroy, imprimeur, Grand-rue, ou à M. Clouard, notaire.

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue du Pavillon, n° 10. S'adresser à M. MORICEAU, rue de Fenet, 36.

A LOUER

Présentement,

Ecurie à deux chevaux, belle remise, et grenier à fourrages. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (274)

MAISON A LOUER

Présentement.

Cette maison, située rue Verte, près le Champ-de-Foire, est composée de huit chambres à feu, deux celliers, cours et jardin.

La maison est fraîchement décorée. S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (221)

Une maison de draperie et rouennerie en gros demande UN APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME, âgé de trente ans, désire trouver un ou deux chevaux à soigner à Saumur.

S'adresser rue Beaurepaire, Café Parisien. (421)

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux ; elle empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres ; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaisser et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment ; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôts à Saumur, chez M. Pissot et chez M. BALZEAU, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean ; à Bangé, chez M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. — PRIX DU POT : 3 FR.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS

CONSERVATEUR DENTAIRE EAU DE PHILIPPE

PRIX

2 fr. 50 c. le flacon. 1 fr. 50 c. le 1/2 fl.

Pour Nettoyer, Blanchir, Conserver les DENTS, et les soins de la BOUCHE. FABRIQUE, rue St-Martin, 125. DÉPOT, boulevard des Capucines, 43, PARIS. Vente en gros, rue d'Enghien, 24. — Dépôt à Saumur, chez BALZEAU, coiffeur, rue d'Orléans. (81)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

En vente à la librairie GARNIER FRÈRES, 6, rue des Saints-Pères, à Paris, et chez tous les Libraires.

LE CUISINIER EUROPÉEN

CONTENANT LES MEILLEURES RECETTES DES CUISINES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

PAR JULES BRETEUIL

Cet ouvrage, très-pratique, en même temps que très-complet, est tout à fait au niveau de la science culinaire et répond à tous les besoins des grandes et des petites fortunes. Il est illustré de plus de 300 gravures sur bois et d'une planche gravée indiquant le service de table de 20, 15 et 12 couverts.

Un beau volume grand in-18. 5 fr.

LE DROIT USUEL OU L'AVOCAT DE SOI-MÊME

NOUVEAU GUIDE EN AFFAIRES, contenant toutes les notions de droit et tous les modèles d'actes dont on a besoin pour gérer ses affaires, soit en matière civile, soit en matière commerciale, etc.

PAR DURAND DE NANCY

Un beau volume grand in-18. 3 fr. 50

NOUVEAU GUIDE USUEL DU PROPRIÉTAIRE ET DU LOCATAIRE OU FERMIER

Contenant les règles et les formules des baux à loyer, à ferme et à cheptel, la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et la solution de toutes les difficultés qui peuvent survenir entre les propriétaires et les locataires ou fermiers.

PAR A. BOURGUIGNON

Un beau volume grand in-18. 2 fr.

LE JARDINIER DE TOUT LE MONDE

TRAITÉ COMPLET DE TOUTES LES BRANCHES DE L'HORTICULTURE

PAR A. ISABEAU

Un fort volume grand in-18, illustré de gravures sur bois dans le texte. 4 fr. 50

LA MÉDECINE USUELLE

PAR A. ISABEAU

Guide médical des familles. Ce livre, fait à un point de vue très-pratique et très-simple dans ses formules, est d'une utilité journalière et mérite le succès qu'il obtient.

Un volume grand in-18. 4 fr. 50

Chacun de ces ouvrages sera expédié franco contre l'envoi du prix en timbres-poste.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,

M^e MAUBERT, huissier, demande UN CLERC de suite. (414)

UNE MAISON DE BLANC

Demande un Apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

Il a été perdu une CHIENNE blanche, avec des taches noires sur les reins, oreilles noires ; répondant au nom de Flore.

La reconduire à M. BEAUSSE, François, aux Ulmes. (431)

M. SIMON, huissier à Saumur, demande un CLERC.

Il donnera la préférence à un jeune homme qui sortira de classes aux vacances prochaines. (347)

